

COMMUNE DE GLISY

oooooo

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

=====

**ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EN COURS DE MODIFICATION**

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-11, L.123-13 et R.123-19 ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu l'article R.123-1 du code de l'environnement ;
Vu la délibération en date du 12 décembre 2019 prescrivant le report de la délibération du 14 novembre 2019 lançant la procédure de modification du plan local d'urbanisme
Vu la délibération en date du 12 décembre 2019 prescrivant la modification du plan local d'urbanisme ;
Vu l'arrêté n°2019-116 du 18 décembre 2019 prescrivant la 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme;
Vu les pièces du dossier de modification du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;
Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;
Vu la décision en date du 25 mai 2020 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS désignant Monsieur Guy MARTINS, en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARRETE

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme en cours de modification de la commune de GLISY pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 22 juin 2020, 09 heures jusqu'au 22 juillet 2020, 17 heures

Article 2 :

Monsieur Guy MARTINS, Commissaire-Enquêteur, domicilié en Mairie de GLISY, 8 rue Neuve – 80440 GLISY pendant la durée de l'enquête, ayant exercé la profession de Directeur informatique et de l'organisation générale dans le domaine bancaire, en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

Article 3 :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de GLISY, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : lundi de 10 h à 12 h et 18 h à 19 h, mercredi de 14 h à 19 h, vendredi de 14 h à 16 h et 18 h à 19 h. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Article 4 :

Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire enquêteur en Mairie, 8 rue Neuve – 80440 GLISY.

Article 5 :

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie :

- **le lundi 22 juin 2020, de 09 heures à 12 heures**
- **le samedi 04 juillet 2020, de 09 heures à 12 heures**
- **le vendredi 10 juillet 2020, de 14 heures à 17 heures**
- **le mercredi 15 juillet 2020, de 9 heures à 12 heures**
- **le mercredi 22 juillet 2020, de 14 heures à 17 heures**

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de GLISY, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 7 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur à la Mairie pendant un an.

Article 8 :

Une copie du rapport du Commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la SOMME et à Monsieur le Président du Tribunal administratif d'AMIENS.

Article 9 :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux, concernés par l'enquête et de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du Commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département de la Somme,
- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'AMIENS,
- Monsieur le Directeur départemental de l'équipement.

Fait à GLISY, le 31 mai 2020

Le Maire

Guy PENAUD





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : GLISY

Utilisateur : PASTELL glisy.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	ARRETE_2020_032
Date de la décision:	2020-06-02 00:00:00+02
Objet:	Arrêté nommant un commissaire enquêteur pour l'enquête publique liée à la 1ère modification du PLU de la commune de GLISY
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d'urbanisme
Identifiant unique:	080-218003648-20200602-ARRETE_2020_032-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
080-218003648-20200602-ARRETE_2020_032-AR-1-1_0.xml	text/xml	953
<i>nom de original:</i>		
ARRETE NOMINATION COMMISSAIRE ENQUETEUR.pdf	application/pdf	711456
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-080-218003648-20200602-ARRETE_2020_032-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	711456

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	2 juin 2020 à 16h52min18s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	2 juin 2020 à 16h52min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Aurélie CHOTARD
En attente de transmission	2 juin 2020 à 16h52min29s	
Transmis	2 juin 2020 à 16h52min31s	Accepté par le TdT : validation OK Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>2 juin 2020 à 16h57min43s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-06-02</i>
--	--------------------------	----------------------------------	-------------------------------------